



Are si licenciement après abandon de poste ?

Par **paradispywela**, le 11/11/2011 à 18:35

Bonjour,

j ai été licencie pour faute grave suite a un abandon de poste (suite a du harcèlement moral, reconnu , mais trop tard, par l inspection du travail).

ma question est la suivante : pour le premier entretien, pôle emploi réclame la lettre de licenciement. Savez vous pour quel motif ?

L attestation employeur ne fait pas apparaitre la cause du licenciement pour faute grave mais la lettre de licenciement, si.

Pôle emploi peut il refuser de verser l ARE en cas d' Abandon de poste ?

Merci pour votre aide.

Par **pat76**, le 12/11/2011 à 17:44

Bonjour

Vous bénéficierez des indemnités de chômage.

Sur l'attestation Pôle Emploi doit être simplement indiqué: licenciement pour faure grave. Maintenant, je ne vois pas pourquoi le Pôle emploi vous réclame la lettre de licenciement.

Vous pouvez avoir des témoignages écrit concernant le harcèlement moral?

Cela vous permettrait de pouvoir contester le licenciement pour faute grave?

Vous auriez dû venir sur le forum expliquer votre situation avant de faire un abandon de poste. Il vous aurait été indiqué comment procéder pour obtenir gain de cause.

Essayez d'obtenir des témoignages écrit de votre harcèlement moral.

Vous étiez assisté par un conseiller pendant l'entretien préalable?